

DEC121621DR05

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional au(x) responsable(s) de leur délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, Adjointe délégué régional, IR2, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 mai 2012

Gilles Traimond

Le délégué régional

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué (e) régional (e) et du premier délégataire